



Certification complémentaire en langues vivantes

FOIRE AUX QUESTIONS

En complément du webinaire du 28.09.2022, que vous pouvez réécouter, ce document vise à apporter des réponses aux questions qui n'ont pas pu être traitées en direct.

I - L'inscription à la certification complémentaire

Quand on passe la certification DNL, c'est pour le 1er degré, pour le 2nd degré ou pour les deux à la fois ?

On passe la DNL pour le degré dans lequel on enseigne.

Quelles sont les disciplines et les langues concernées par la certification complémentaire dans le premier et le second degré ? Faut-il se décider au moment de l'inscription ?

Les enseignants du premier degré s'inscrivent dans l'un des domaines disciplinaires suivants : mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologies, enseignements artistiques, éducation physique et sportive, et pour l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien. Les enseignants du second degré s'inscrivent au titre de leur discipline de recrutement pour l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, russe, portugais ou chinois. Les professeurs de LV et de lettres ne sont pas concernés par la certification complémentaire en LV.

Est-il possible de passer la certification complémentaire dans deux langues la même année ?

Il est possible de présenter une discipline dans deux langues vivantes différentes la même année, dans le premier comme dans le second degré. Un candidat peut se présenter à plusieurs certifications complémentaires au cours d'une même session, sous réserve que les dates des examens soient compatibles. Toutefois, il devra, dans ce cas, effectuer autant d'inscriptions sur Cyclades et téléverser un rapport d'activité au titre de chaque certification. Le candidat recevra deux convocations.

Peut-on passer la certification lors de l'année de stage ?

Il est possible de s'inscrire et de passer la certification complémentaire en LV l'année de stage.

L'enseignant contractuel peut-il passer cette certification ou elle n'est-elle destinée qu'aux collègues titulaires ?

Les enseignants contractuels des premier et second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat peuvent faire acte de candidature à l'examen.

Quelles sont les dates d'inscription pour passer la certification ?

Du mardi 11 octobre 2022 au jeudi 10 novembre 2022 et remise du mémoire pour le 12 décembre 2022 au plus tard.

Où trouver les rapports de jury ?

Ils sont consultables sur le site du [SIEC](#)



Sur quelle plateforme devra-t-on réaliser son inscription pour la certification ?

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

II- Le dossier et l'épreuve orale

La certification DNL est donc adressée aux personnes ayant déjà une aisance en langues étrangères et les acquis nécessaires à la conception d'un mémoire/rapport dans cette langue ? Quel est le niveau de maîtrise attendu dans la langue donnée ?

Pour réussir les épreuves, il faut disposer d'une aisance suffisante pour communiquer à l'écrit et à l'oral dans la langue dans laquelle on souhaite enseigner. Le dossier et l'épreuve orale doivent permettre de faire la preuve a minima d'un niveau B2.

Pour se présenter à la certification, faut-il justifier d'un niveau B2 certifié par un organisme extérieur ?

C'est pendant l'épreuve orale que les jurys attestent le niveau du candidat. Il n'est pas besoin de le faire certifier par un organisme officiel. Pour information, des formations favorisant le renforcement linguistique sont proposées aux enseignants du second degré (cf infra).

Lorsqu'un enseignant est bilingue, la certification est-elle utile ?

Le dossier comme l'entretien ne visent pas que l'évaluation d'un niveau en langue, mais également celle d'un projet et d'une réflexion pédagogique sur l'enseignement de la DNL. La certification complémentaire en LV est donc nécessaire, même pour un professeur bilingue.

Lorsqu'on enseigne en collège, faut-il aussi connaître les programmes du lycée ?

En effet, le jury peut poser des questions sur les programmes d'un autre cycle lors de l'entretien.

Le mémoire peut-il comporter plusieurs pièces de natures différentes (photos, vidéos, productions d'élèves...) ?

La diversité des supports peut enrichir la présentation du projet, à condition d'être vigilant quant au droit à l'image.

Est-il possible de présenter une séance en BTS ou en co-enseignement avec un collègue de langues vivantes ?

C'est une possibilité ; cela permet d'analyser la dialectique entre enseignement en langue et de langue.

Est-ce que nous passons les épreuves avec le même jury si nous choisissons deux langues à passer ?

Les jurys sont distincts, spécifiques à chaque langue. Même s'il est possible que les membres du jury non linguistes soient les mêmes dans les deux commissions, l'IPR de langue sera présent pour la langue qui le concerne.

Peut-on prendre n'importe quel thème pour présenter le mémoire ?

Il est pertinent qu'il soit en lien avec les programmes.

Y a-t-il des programmes à suivre dans les cours de DNL ou devons-nous faire notre propre programme ?

L'enseignement de la DNL repose sur les programmes disciplinaires. Pour plus d'information, vous pouvez vous rapprocher de l'inspection pédagogique régionale de votre discipline.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Pendant la présentation de l'épreuve orale, a-t-on le droit à un support (document, slides) ?

Il est possible d'appuyer sa présentation sur un support papier ou numérique. Deux points de vigilance cependant : une lecture trop littérale pourrait faire douter de la maîtrise de la langue étrangère en interaction. Par ailleurs, aucun matériel de projection n'est mis à disposition du candidat.

Qu'est-il attendu lors de la première partie s'agissant de la présentation de l'enseignant dans la langue ?

Le candidat est invité à présenter son parcours, notamment en lien avec la langue vivante concernée et les aires culturelles associées, ainsi qu'un exposé de ses motivations et expériences personnelles et professionnelles.

Faut-il présenter dans le mémoire et lors de la première partie de l'oral une séance ou une séquence entière composée de plusieurs séances ?

Vous pouvez librement opter pour l'un ou l'autre. Le format de la séance est intéressant parce qu'il vous permet d'aller vers une analyse didactique plus fine, mais il est toujours intéressant de contextualiser la séance dans la séquence, voire dans le projet d'ensemble.

Répète-t-on lors de l'épreuve orale ce qu'on a écrit dans le mémoire ?

Une répétition littérale présente peu d'intérêt. En revanche, on peut opter pour une mise en perspective, une projection plus large, afin de rendre visible la richesse de son projet et de mettre en évidence dans le même temps sa capacité à développer un propos nouveau en langue étrangère.

III- La préparation à la certification complémentaire en LV dans les départements / dans l'académie de Versailles

Où peut-on trouver le contenu attendu à l'examen oral ?

Des précisions sont apportées dans la circulaire du SIEC relative aux *Inscriptions à l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire aux personnels enseignants du premier et du second degré relevant du Ministère de l'Éducation nationale, session 2023*, et dans les rapports du jury.

Questions portant sur les formations dans le second degré

La formation de renforcement linguistique proposée dans le second degré est-elle obligatoire ? Ou bien peut-on se présenter à la certification sans l'avoir suivie ?

Il est possible de se présenter à la certification sans avoir suivi de formation.

Dans le second degré, quelles formations sont proposées pour se préparer à la certification complémentaire en LV et quelles en sont les modalités ?

La diapo n°30 du diaporama diffusé lors du webinaire de présentation de la certification complémentaire apporte des éléments de réponse. Vous pouvez consulter les modules de formation proposés et vous y abonner en vous rendant sur le portail EAFC. Les formations de préparation à la certification LV se trouvent dans le "cycle enseignants du 2d degré", puis dans la rubrique "ouverture internationale".

Les formations de renforcement linguistique demandent aménagement d'emploi du temps. Elles étaient donc en inscription dès fin juin pour avis des chefs d'établissement début juillet. Sous réserve de disposer de la journée du mercredi ou du vendredi dans votre emploi du temps, il est toutefois encore possible de s'y inscrire en contactant Mme Clotilde Rhein à l'EAFC : Clotilde.Rhein@ac-versailles.fr
L'avis du chef d'établissement sera sollicité.

Pour les professeurs exerçant en collège et en lycée général et technologique, un module commun de préparation à l'examen est proposé aux enseignants, toutes disciplines confondues : 78716 - DNL EN



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

LGT ET CLG-PREPA DE LA CERTIFICATION EN LV. Ce module est encore en abonnement sur le portail de l'EAFC.

Pour les professeurs exerçant en lycée professionnel, deux modules sont proposés : « 78749 DNL EN LP-ENSEIGNER UNE MATIERE PRO EN LV » et « 78754 DNL EN LP - PREPARER LE DOSSIER DE CC EN LV ». Il est possible de s'inscrire à un module indépendamment d'un autre. Toutefois, ces deux formations ont été conçues pour donner des informations utiles et complémentaires aux candidats à la certification DNL. Ces modules sont encore en abonnement sur le portail de l'EAFC.

La formation qui était proposée IREM de Paris pour l'enseignement des mathématiques en anglais est-elle toujours proposée ?

En effet, elle existe toujours (module 78404), en abonnement sur le portail de l'EAFC.

Je suis abonnée à [78716] DNL EN LGT ET CLG-PREPA DE LA CERTIFICATION EN LV. Est-ce le bon abonnement ? Quand la préinscription sera ouverte ? :

Lorsque vous vous abonnez à un module, vous recevez un message avec un lien de préinscription à l'ouverture d'un groupe. Cela n'est pas forcément immédiat.

Existe-t-il des modules de renforcement en allemand et en portugais ?

A ce jour, cela n'est pas encore proposé par l'EAFC. Toutefois, une autre modalité de formation est possible grâce au programme *Erasmus+* (cf ci-dessous).

Existe-t-il des formations nous amenant à réaliser des stages en enseignement à l'étranger (pendant les vacances scolaires notamment) ?

Le programme des séjours professionnels, géré par l'agence France Éducation internationale (FEi), permet aux enseignants de participer à la vie d'un établissement scolaire européen, par des méthodes d'observation de cours et de pratiques pédagogiques, la conduite de cours en binôme avec un collègue étranger, l'étude de dispositifs d'accompagnement des élèves et l'analyse des procédures d'évaluation, d'orientation ou d'encadrement.

L'objectif est de renforcer les compétences en langues vivantes étrangères des enseignants français et de développer les échanges éducatifs entre les pays partenaires.

Public concerné : enseignants du second degré de l'enseignement public

Zone géographique : Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni.

Durée : deux semaines consécutives dont une semaine sur le temps des congés scolaires.

Note : la sélection des candidatures est faite par FEi (aucune inscription via l'EAFC). Les établissements scolaires français peuvent également accueillir un collègue européen pour une durée de deux semaines.

Ouverture des inscriptions en ligne : 17 octobre 2022

Date limite des inscriptions en ligne : 12 mai 2023

Date limite de transmission des dossiers : 31 mai 2023

Pour les enseignants du second degré, la formation académique *Erasmus+* est-elle accessible après avoir passé la DNL ou bien se fait-elle dans le cadre de la préparation à la certification complémentaire LV ?

La formation organisée par la DAREIC et portée par des fonds d'une accréditation Erasmus+ s'adresse aux enseignants qui souhaitent perfectionner leurs compétences linguistiques en vue de préparer, le mieux possible, l'oral de la certification complémentaire en LV.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Durée : 1 semaine de cours intensifs de langue et de mise en situation DNL pendant le temps scolaire dans un pays européen.

Modalités : pour prétendre à cette mobilité, il faut être enseignant dans un établissement du second degré, membre du consortium du GIP académique (informations à prendre auprès de la DAREIC ce.dareic@ac-versailles.fr).

Toutefois, cette mobilité/formation est aussi accessible à des enseignants certifiés DNL et qui souhaitent continuer à perfectionner leurs compétences linguistiques.

Questions portant sur les formations dans le premier degré

La formation visant un renforcement linguistique est-elle uniquement proposée aux professeurs du second degré ?

En effet, il n'y a pas de renforcement linguistique proposé dans le premier degré.

Le département de préparation à la DNL est-il forcément celui de notre département d'affectation ?

Dans le premier degré, les formations proposées sont départementales.

Chaque enseignant doit suivre les formations de son département ou peut-on s'inscrire dans les formations d'autres départements ?

Dans le premier degré, en ce qui concerne les stages, vous devez vous inscrire sur le GAIA de votre circonscription de rattachement dans votre département, ou auprès des Conseillères Pédagogiques Départementales de votre département, après accord de votre IEN.

- **Département de L'Essonne :**

Je suis NT1 dans le 1er degré. Puis-je demander la formation de préparation sur Gaia ?

Dans le département de l'Essonne, nous proposons à tous les enseignants deux temps de formation de 3h hors temps scolaire pour vous aider à préparer cette certification (inscription sur le Gaia des animations pédagogiques). N'hésitez pas à vous faire connaître rapidement auprès de vos inspections de circonscription si vous êtes intéressés. La CPC en charge du dossier langue vous accompagnera.

Il y a également chaque année des formations plus spécifiques en EMILE proposées à tous les enseignants du premier degré des pôles linguistiques renforcés de l'Essonne et des stages inter degrés pour élaborer des outils et des projets.

Nous accompagnons aussi toutes les mobilités Erasmus+ des enseignants.

Toutes nos ressources sont sur le site de la DSDEN 91 section langues vivantes. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions : catherine.merillou@ac-versailles.fr

- **Département du Val d'Oise :**

Dans le département du Val D'Oise, nous proposons un accompagnement pour préparer cette certification. Ce temps sera pris sur le temps personnel ou sur les "6 heures autres" des circonscriptions ; Il faut s'inscrire sur GAIA ou directement auprès de sandrine.lecossois@ac-versailles.fr

Les étapes de cet accompagnement sont les suivantes

- Webinaire académique
- Accès à un espace ressource sur Magistere : éléments pour la réflexion et rédaction du dossier du candidat ; Échanges entre candidats et avec les CPLVE par le biais du forum
- Oral blanc (groupes de 5 candidats)

Comme dans les autres départements (en plus de l'accompagnement à la certification DNL) :

- Accompagnement des écoles des pôles linguistiques renforcés



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Animation pédagogique “ EMILE ”
- Parcours Magistère “ croiser les enseignements ”
- Stage Erasmus+

- **Département des Yvelines :**

Dans le département des Yvelines, nous proposons un stage de préparation à la certification de 6 heures sur temps scolaire, ainsi qu'un accompagnement par les conseillères pédagogiques départementales (accompagnement à la rédaction du dossier et préparation de l'épreuve orale).

Comme dans les autres départements, des formations sur l'EMILE sont proposées tout au long de l'année : AP EMILE et AP Accompagnement des Pôles linguistiques renforcés. Les équipes des PLR sont accompagnées sur le terrain par les membres du GTLV. Un stage de trois semaines incluant une mobilité Erasmus+ est proposé.

- **Département des Hauts de Seine :**

Dans le département des Hauts-de-Seine, nous proposons un stage de préparation à la certification de 6 heures sur temps scolaire, ainsi qu'un accompagnement par la conseillère pédagogique départementale (relecture du dossier et préparation de l'épreuve orale) sur temps personnel. L'inscription se fait via les CPC de chaque circonscription.

Un accompagnement autour du dispositif EMILE est proposé tout au long de l'année. Il prend différentes formes :

MIDI-EMILE : temps d'échanges en visio cinq fois dans l'année sur une thématique, un projet, un questionnement.

Formations : cinq parcours de formations LV dont 2 spécifiques EMILE (inscription via GAIA), un stage - accompagner le projet de mobilité Erasmus+ pour les enseignants partant en mobilité et un stage - enseigner dans le dispositif EMILE pour les enseignants des écoles EMILE.

Les équipes des écoles EMILE bénéficient d'un accompagnement du groupe départemental LV.

N'hésitez pas à contacter maryvonne.audren@ac-versailles.fr